

largement compte de leurs points de vues lorsqu'il s'agira d'apporter de nouvelles modifications à ces lois». Par conséquent, le Comité recommande au gouvernement de conserver la même période de remise et de cotisation et que ce changement soit effectué lorsqu'une modification de la Loi sur la taxe d'accise sera envisagée.

Respectueusement soumis,

*Le vice-président*

W. M. KELLY

3<sup>e</sup> LECTURE

**Son Honneur le Président suppléant:** Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

**L'honorable Jean-Maurice Simard:** Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, et nonobstant l'article 45(1)b) du Règlement, je propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois maintenant.

**Son Honneur le Président suppléant:** Permission accordée, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

**L'honorable Henry D. Hicks:** Honorables sénateurs, à moins que le motionnaire ne souhaite prendre la parole, j'aurais quelques mots à dire au sujet du projet de loi. Je voudrais simplement attirer l'attention sur la nature des observations que formule le comité dans le rapport dont on vient de donner lecture.

J'ai sur la question des opinions bien arrêtées. Depuis le jour où je suis devenu législateur à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, il y a une quarantaine d'années, je me suis toujours opposé avec véhémence aux dispositions de ce genre qui créent une obligation pour le citoyen sans imposer d'obligation correspondante au gouvernement. Je trouve injuste que le droit du citoyen de faire vérifier les cotisations payées en trop et d'exiger un remboursement s'applique à une période de deux ans alors que le pouvoir de vérification du gouvernement s'applique à une période de quatre ans. J'espère donc qu'on prendra au sérieux l'assurance que le ministre aurait donnée au comité de l'autre endroit et qu'avant longtemps, il sera remédié à cette injustice.

D'ici là, je m'oppose à l'adoption du projet de loi et s'il est adopté par le Sénat, je demanderai qu'on note qu'il l'a été avec dissidence.

**L'honorable Jacques Flynn:** Je n'ai rien à redire aux observations du sénateur Hicks, mais je lui signale que s'il rejette le projet de loi, ce qui n'est pas le but qu'il vise, je le sais, la période en question sera d'un an au lieu de deux. Il pousse donc son opposition un peu trop loin, à mon avis.

**Le sénateur Hicks:** Je suppose que mieux vaut peu que pas du tout.

**Le sénateur Flynn:** C'est exactement ce que je voulais dire.

[Le sénateur Kelly.]

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

● (1410)

## PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES AUX PHILIPPINES—  
L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

**L'honorable Allan J. MacEachen (leader de l'opposition):** Honorables sénateurs, ces jours derniers, j'ai interrogé à quelques reprises le leader du gouvernement sur l'attitude du gouvernement canadien à l'égard des élections aux Philippines. Je me suis réjoui aujourd'hui en recevant copie du communiqué émis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car j'espérais y voir carrément une remise en question des élections qui se sont déroulées aux Philippines, étant donné qu'hier, le secrétaire d'État américain a qualifié ces dernières de frauduleuses. Par conséquent, pourquoi le gouvernement canadien se contente-t-il d'une déclaration aussi mièvre à propos de ces élections? Pourquoi n'a-t-il pas, à l'instar du leader du gouvernement il y a un jour ou deux, mis en doute de façon plus ferme, plus absolue et plus catégorique la légitimité du scrutin aux Philippines?

**L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement):** Je signale à mon collègue que, malgré ce communiqué, le gouvernement n'a pas dit son dernier mot. Il est probable que demain, en effet, il donne suite à cette déclaration préliminaire par des mesures qui plairont sans doute au sénateur. Je ne peux, pour l'instant, en dire davantage.

**Le sénateur MacEachen:** Cela m'étonne. Je voudrais expliquer aux sénateurs pourquoi cette déclaration m'inquiète. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures commence son communiqué en ces termes:

Les allégations d'abus et d'irrégularités qui auraient eu cours pendant la campagne électorale aux Philippines, lors du scrutin et depuis sa tenue préoccupent vivement le gouvernement canadien.

Je ne peux pas comprendre pourquoi le gouvernement exprime son inquiétude devant les «allégations» et non devant les «nombreuses irrégularités». Pourquoi parler d'allégations alors que l'on sait pertinemment qu'il y a eu des irrégularités? C'est peut-être de la mauvaise rédaction, mais cela donne néanmoins l'impression que la politique canadienne est passablement mollassse.

Je vais lire un autre paragraphe qui dit:

Le gouvernement canadien note, avec inquiétude, qu'un certain nombre d'organismes religieux respectés, y compris la Conférence des évêques catholiques, ont dénoncé le caractère frauduleux des élections.